



Toulouse le 16 novembre 2020

## Prime PEPA

Les organisations syndicales **CFE/CGC** et **FO**, signataires de l'accord salarial 2022, souhaitent interpeller la Direction sur la question de l'inflation et du pouvoir d'achat.

Très attachées à ce sujet, nos organisations syndicales ont signé en 2021 et 2022 des accords qui apportent des avancées et des garanties aux salariés : intéressement, NAO, congés spéciaux et prochainement la santé prévoyance.

Nos organisations syndicales ont pris leurs responsabilités en signant un accord qui protège l'ensemble des salariés par l'attribution d'une enveloppe de 3% d'augmentation en 2022.

La situation géopolitique et ses conséquences venant amplifier le dérapage de l'inflation depuis le retour des congés, notamment sur les sujets de l'énergie, transports, ..., nous souhaiterions de façon urgente pouvoir discuter de l'opportunité d'apporter dans le meilleur délai des réponses pour pallier aux besoins immédiats des salariés.

**FO** et la **CFE-CGC**, très attachées au dialogue social et à la politique contractuelle, souhaitent l'attribution d'une prime pouvoir d'achat en 2022, dite prime PEPA, pour l'ensemble des salariés de façon à atténuer ce dérapage avéré.

Ces mesures ne devront pas impacter les accords 2023.

Nous restons convaincus que vous respecterez les salariés en portant une attention particulière à cette revendication.

Les bureaux **FO** et **CFE-CGC**.